

Démarche contre l'absentéisme

Pour prévenir l'exclusion scolaire de nos élèves, la direction, les régents ainsi que les membres du SePAS (Service psycho-social et d'accompagnement scolaires) ont élaboré une démarche commune contre l'absentéisme.

L'objectif de cette intervention est d'offrir à des élèves, présentant des *absences fréquentes*, un encadrement systématique afin de prévenir un éventuel échec et de contrecarrer le risque de décrochage scolaire.

Le régent suit individuellement les élèves et intervient dès que des problèmes apparaissent.

Des concertations intenses entre les régents et les membres du SePAS sont prévues à des intervalles réguliers.

Pour mieux répondre aux besoins de nos élèves et trouver des solutions adéquates, il nous semble évident que le dialogue avec les parents joue un rôle important dans la réussite scolaire des élèves.

Les différentes étapes de l'encadrement en cas d'absences récurrentes :

- Le régent contacte l'élève
- Le régent contacte les parents et donne un feedback au SePAS
- Le régent envoie une lettre aux parents pour les inviter à un entretien en présence de leur enfant (en présence éventuelle du SePAS)
- Intervention du Conseil de classe et du directeur

Les élèves majeurs ont droit à une excuse manuscrite par semestre, par la suite ils devront présenter une excuse rédigée par leurs parents ou un certificat médical.